

www.pechesbancaires.eu

Mise à jour des données sur base des rapports annuels 2015¹

Ce document présente une brève description et interprétation des données collectées en vue de la mise à jour du site web « les 7 péchés capitaux des banques ».

Cette analyse se focalise sur 16 groupes bancaires qui - de manière combinée - couvrent toutes les activités bancaires de détail en Belgique (voir le Tableau 1. ci-dessous).

En principe, les données ont été collectées au niveau des comptes consolidés du groupe, excepté si le groupe exerce une part substantielle (plus de 50%) d'activités non-bancaires.

C'est le cas notamment d'Axa Bank Europe et de Banque Nagelmackers (anciennement Delta Lloyd Belgium), qui sont toutes les deux détenues par de grands groupes d'assurance, respectivement AXA (France) et Anbang (Chine).

De même, il convient de noter que Bank J. Van Breda en C^o et Delen Private Bank ont été traitées comme deux groupes distincts, bien qu'elles fassent partie de la même société holding dénommée Finaxis, contrôlée par Ackermans & van Haaren, un groupe d'investissements privés.

Enfin, bien que Keytrade Bank fasse désormais partie du groupe Crédit Mutuel, celle-ci était encore détenue par le groupe Crelan en 2015.

Les données ont été collectées pour l'année 2015, sauf indication contraire.

Tableau 1. Aperçu des groupes bancaires couverts (Janvier 2017)

NR	Groupe bancaire	Pays d'origine	Banque(s) belge(s)	Mécanisme de surveillance unique (MSU)
1.	Argenta Bank- en Verzekeringsgroep	BE	Argenta Spaarbank	Significatif
2.	AXA Bank Europe	BE	AXA Bank Europe	Significatif
3.	Bank J. Van Breda en C ^o	BE	ABK Bank, Bank J. Van Breda en C ^o	Moins significatif
4.	Banque CPH	BE	Banque CPH	Moins significatif
5.	Banque Nagelmackers	BE	Banque Nagelmackers	Moins significatif
6.	Belfius	BE	Belfius Banque	Significatif
7.	BNP Paribas	FR	BNP Paribas Fortis, bpost banque	Significatif
8.	Groupe Crédit Mutuel	FR	Banque Transatlantique Belgium, Beobank, Keytrade Bank	Significatif
9.	Group Degroof Petercam	BE	Banque Degroof Petercam	Significatif
10.	Deutsche Bank	DE	Deutsche Bank (branch)	Significatif
11.	Groep Crelan	BE	Crelan, Europabank	Moins significatif
12.	ING Groep	NL	ING Belgique, Record Banque	Significatif
13.	KBC Group	BE	CBC Banque, KBC Bank	Significatif
14.	Rabobank	NL	Rabobank (branch)	Significatif
15.	Triodos Bank	NL	Triodos bank (branch)	Moins significatif
16.	VDK Spaarbank	BE	VDK Spaarbank	Moins significatif

¹ Le rapport a été rédigé par Willem Pieter de Groen, research Fellow au Financial Institutions and Prudential Policy Unit at the Centre for European Policy Studies (CEPS). Traduction du rapport : Gaspard Denis, attaché parlementaire de Philippe Lamberts, co-président du Groupe des Verts/ALE eu Parlement européen.

1. Importance Systémique

La crise dite des *subprimes* de 2007-09 ainsi que la crise de la dette de la zone euro de 2010-2012 ont démontré combien le secteur bancaire peut constituer un important fardeau pour les économies nationales et les États en période de turbulence financière. En général, plus la taille d'une banque - comparé à la taille de l'économie d'un pays (PIB) - est grande, plus celle-ci constitue une menace potentielle pour la stabilité financière en cas de faillite.

Le graphique 1 ci-dessous compare la taille des banques à la taille de l'économie de leur pays d'origine, de la Belgique et de la zone euro.

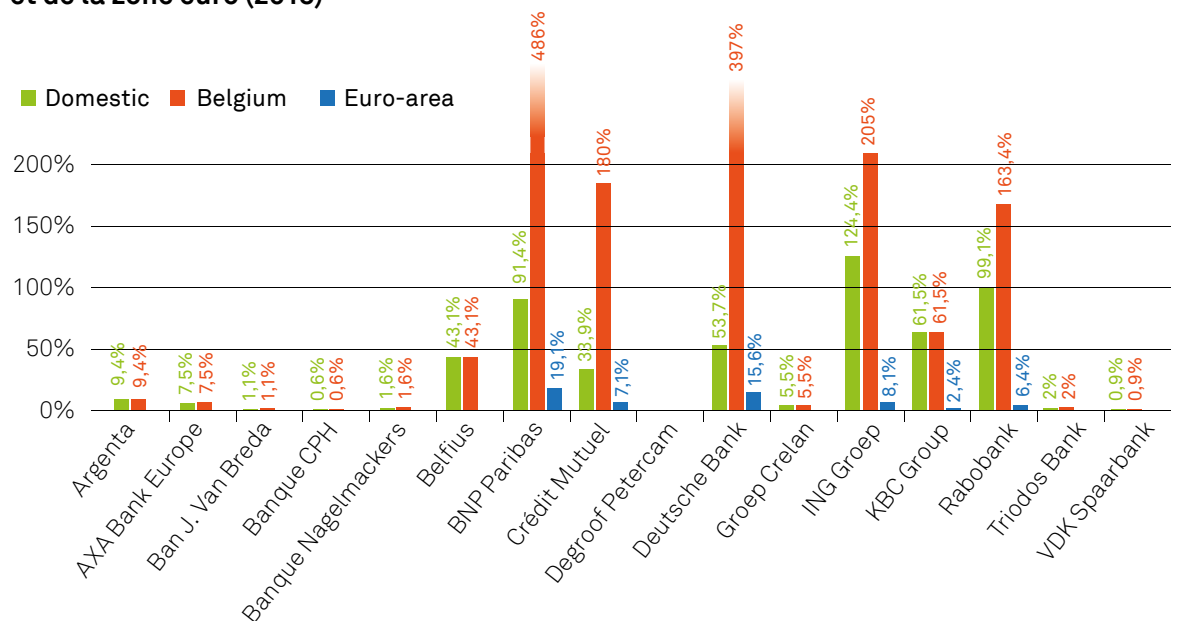
La zone économique pertinente à prendre en compte pour comparer la taille d'une banque a en effet changée ces dernières années, suite à la mise en place d'un mécanisme de supervision unique et de résolution unique au niveau de la zone euro pour les banques transfrontalières jugées significatives. En théorie, la mise en œuvre de ces deux premiers piliers de l'Union bancaire est censée réduire le risque de contagion d'une crise bancaire entre les États membres. Il reste cependant à voir si ce sera réellement le cas dans le futur.

Faut-il rappeler à ce sujet qu'il n'existe pas encore de garantie européenne des dépôts bancaires (troisième et dernier étage du processus d'Union bancaire) et que les fonds disponibles au niveau européen pour faire face à une crise bancaire sont limités en l'absence d'un dispositif de soutien commun illimité.

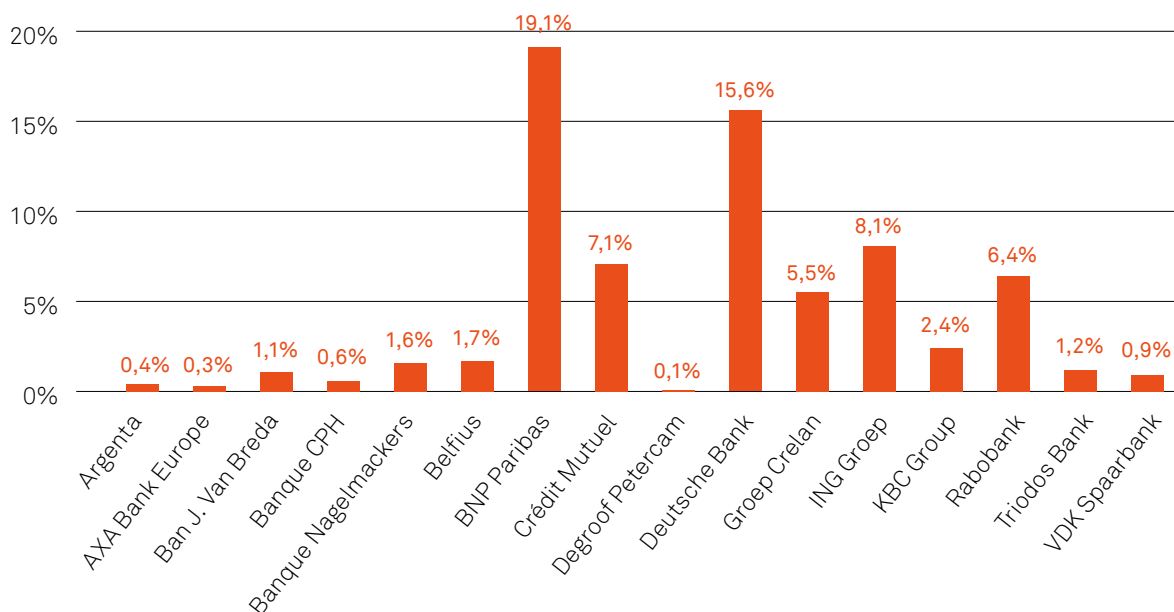
L'analyse du graphique ci-dessous met en lumière le fait que certaines banques sont encore très grandes par rapport au PIB de la Belgique et de celui de leur pays d'origine. Par exemple, BNP Paribas, ING Groep et Rabobank ont une taille égale ou supérieure au PIB de leur pays d'origine. Les deux grands groupes bancaires belges - i.e. KBC group et Belfius - sont comparativement plus petits que les trois banques précitées, mais pèsent néanmoins fortement sur l'économie belge : ceux-ci ont des actifs représentant respectivement 61% et 43% du PIB de la Belgique. Si ces deux banques devaient dans le futur faire l'objet d'une procédure de redressement ou de résolution, celle-ci serait néanmoins plus que probablement gérée au niveau européen.

Dans l'échantillon de banques figurant dans les graphiques 1 et 2, dix d'entre elles sont directement supervisées par la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre du mécanisme de supervision unique.

Graphique 1. Actifs totaux exprimés en proportion du PIB du pays d'origine, de la Belgique et de la zone euro (2015)



Graphique 2. Actifs totaux exprimés en proportion du PIB du superviseur consolidé (2015)



Note : Le « superviseur consolidé » désigné varie en fonction de la nature de la banque. Dans le cas des 10 banques significatives incluses dans l'échantillon, il s'agit de la BCE, qui constitue leur superviseur direct. Ce qui explique pourquoi c'est le PIB de la zone euro qui a été pris en compte pour le calcul du ratio.

Concernant les banques de taille moins significative, le superviseur consolidé est soit la Belgique (Bank J. Van Breda, Banque CPH, Banque Nagelmackers, Groep Crelan et VDK Spaarbank) soit les Pays-Bas (Triodos Bank).

Les informations relatives au produit intérieur brut (PIB) ont été obtenues via la base de données AMECO de la Commission.

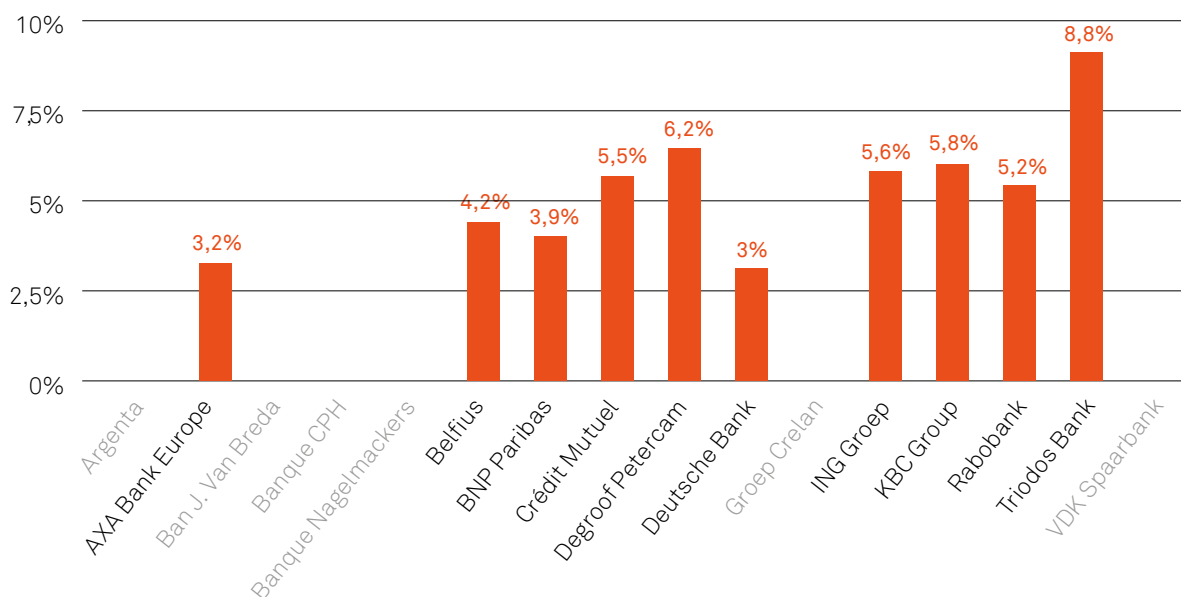
2. Ratio de levier

Le ratio de levier constitue un excellent indicateur pour évaluer la solidité financière d'une banque. Dans les prochaines années, celui-ci devrait devenir légalement contraignant : les banques seront tenues en effet de détenir au minimum 3% de fonds propres de catégorie 1 du total de leurs expositions non pondérées par le risque (ou de détenir une unité de fonds propres de catégorie 1 par 33 unités d'exposition). Dans certains pays, notamment les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, les décideurs politiques ont néanmoins décidé d'appliquer un ratio de levier plus élevé.

Le Graphique 3 montre que, à l'exception d'Axa Bank Europe et de la Deutsche Bank, toutes les autres banques évaluées ont un ratio de levier largement supérieur à ce qui devrait devenir le minimum légal (3%). Leur ratio de levier varie en effet entre 3,9% et 6,2%, ce qui est néanmoins encore bien en dessous du niveau de 10%, que de nombreux académiques considèrent comme le niveau le plus adéquat. Seulement Triodos présente un ratio de levier se rapprochant de ce niveau (8,8%)

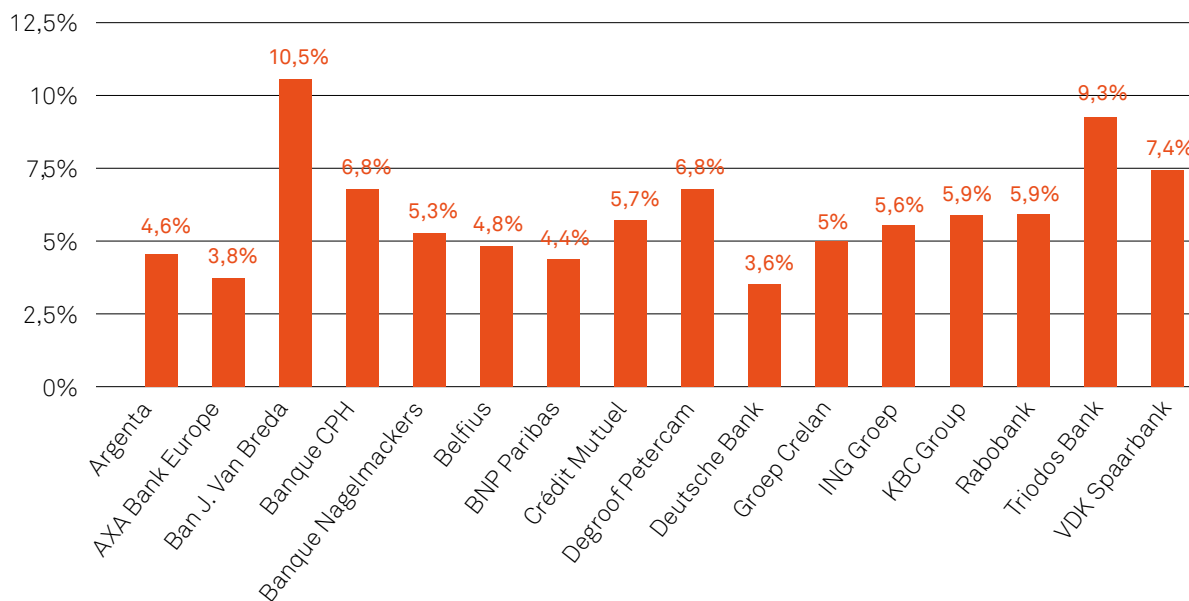
De plus, Triodos est la seule banque de taille moins significative dont le ratio de levier a pu être calculé. En effet, les informations requises concernant les fonds propres de catégorie 1 ne sont actuellement pas disponibles pour les cinq autres banques de taille moins significative intégrées dans notre échantillon. Une estimation de leur ratio de levier a néanmoins été effectuée en substituant les fonds propres de catégorie 1 par les fonds propres tangibles. Le graphique 4 montre que, pour la plupart de ces banques de taille moins significative, leur ratio de levier est légèrement plus élevé que pour les banques de taille significative.

Graphique 3. Ratio de levier réglementaire (2015)



Note : Le ratio de levier est calculé de la manière suivante : total des fonds propres de catégorie 1 divisés par le total de l'actif (dont sont déduits les actifs immatériels). Lorsqu'aucun pourcentage n'est affiché au-dessus du nom de la banque, cela signifie que les informations requises pour calculer le ratio ne figurent pas dans le rapport annuel ou financier de celle-ci.

Graphique 4. Ratio de levier - Estimation (2015)



Note : Le ratio de levier est calculé de la manière suivante : total des fonds propres (dont sont déduits les actifs immatériels) divisé par le total de l'actif (dont sont déduits les actifs immatériels).

3. Produits dérivés

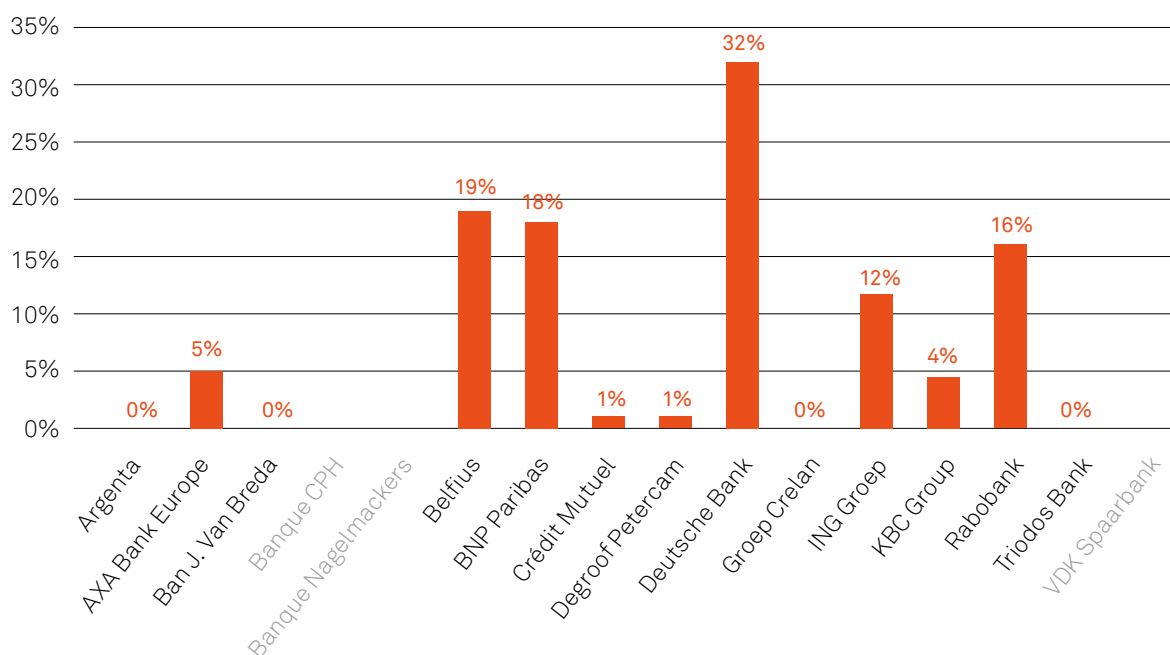
En principe, les banques recourent aux produits dérivés afin de se prémunir contre certains risques (tels que des variations inattendues de taux d'intérêt, de taux de change, de cours d'une action, du prix des matières premières, ou encore du risque de défaut de paiement d'un crédit). Néanmoins, la crise financière de 2008 a démontré combien ces instruments financiers peuvent aussi être utilisés à des fins purement spéculatives, pour parier sur les variations futures des taux d'intérêt et de changes, du cours des actions, des matières premières, etc.

Les marchés de dérivés sont des marchés relativement concentrés, dominés par un nombre relativement restreint de banques.

Le graphique 5 montre d'ailleurs que les plus grandes banques incluses dans l'échantillon sont aussi celles qui sont le plus largement exposées aux produits dérivés. Plus précisément, la taille des banques explique plus de la moitié de la variation dans le total des actifs dérivés en proportion du total de l'actif. Toutes les banques dont le total de l'actif est supérieur à 500 milliards d'euros détiennent des actifs dérivés représentant plus de 10% de leur bilan (à l'exception du Crédit Mutuel).

Notons que les données relatives aux produits dérivés ne sont pas disponibles pour la plupart des banques de petite taille, ce qui signifie que leur exposition à ce type de produits financiers est proche de, ou égale à zéro.

Graphique 5. Dérivés en proportion du total de l'actif (2015)



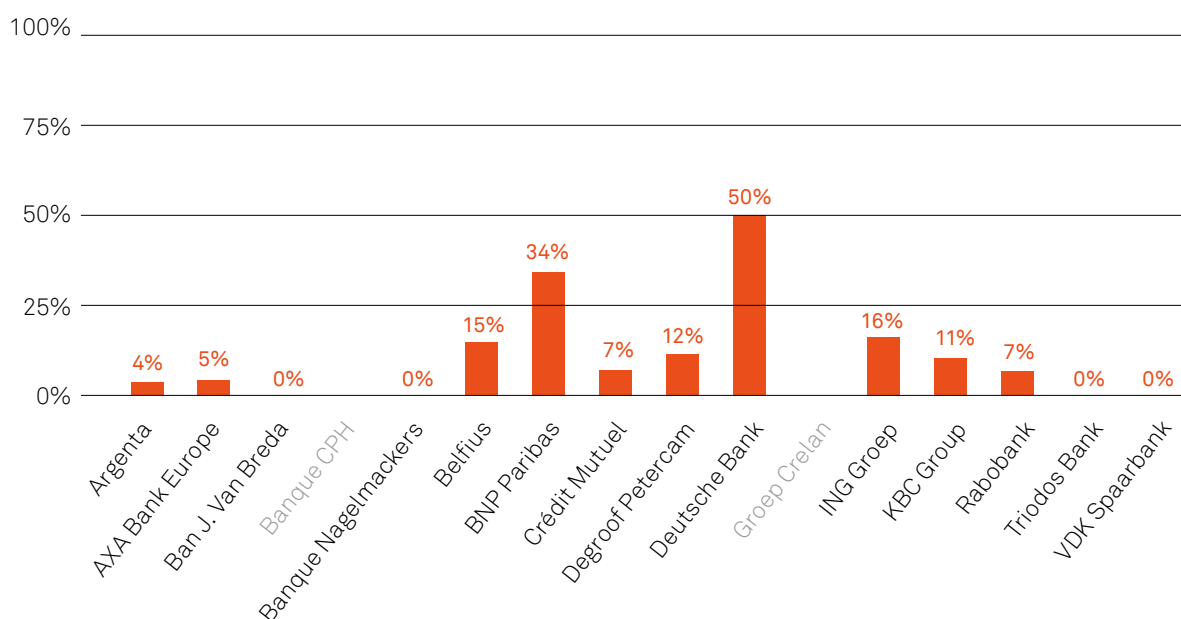
Note : Lorsqu'aucun pourcentage n'est précisé au-dessus du nom de la banque, cela signifie que l'information requise pour calculer le ratio n'apparaît pas dans le rapport annuel ou financier.

4. Activités de marché

Le rapport entre la taille et les activités de marché (dite de « *trading* ») est encore plus étroit que dans le cas des instruments dérivés (voir ci-dessus).

Les deux plus grandes banques incluses dans l'échantillon - à savoir BNP Paribas et Deutsche Bank - ont respectivement des activités de marché équivalentes à 34% et 50% du total de leur actif. En ce qui concerne les autres banques de taille significative, la part de leurs activités de marché dans le total de leur actif est nettement moins importante. Quant aux banques de petite taille, la plupart d'entre elles n'exercent pas d'activités de *trading* pour leur propre compte.

Graphique 6. Actifs financiers (détenus à des fins de transaction) en proportion du total de l'actif (2015)



Note : Par « Actifs financiers détenus à des fins de transaction », nous entendons ici les actifs acquis principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme. Les instruments dérivés sont également inclus dans cette catégorie (sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture) ainsi que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsqu'aucun pourcentage n'est précisé au-dessus du nom de la banque, cela signifie que l'information requise pour calculer le ratio n'apparaît pas dans le rapport annuel ou financier.

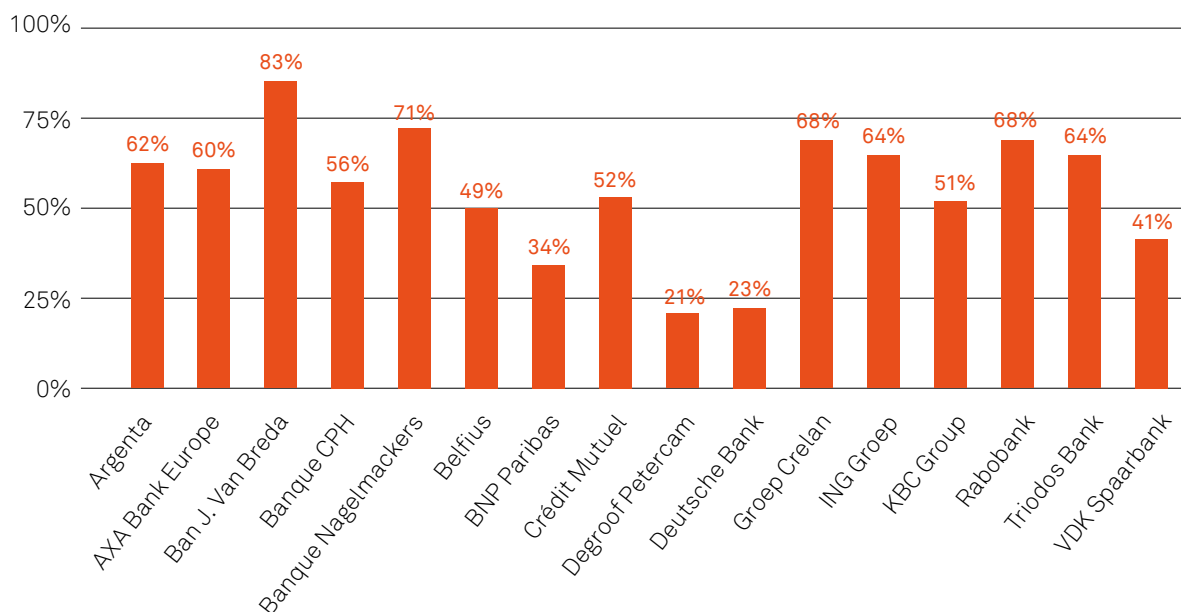
5. Activités de détail

Les activités de détail sont les plus décisives en terme de contribution à l'économie réelle. Ce type d'activités - qui consiste traditionnellement à collecter des dépôts et à octroyer des prêts aux ménages et aux entreprises - est évalué ici à l'aide des deux indicateurs suivants : (i) prêts à la clientèle en proportion du total de l'actif et (ii) dépôts clientèle en proportion du total du passif (voir les graphiques 7 et 8).

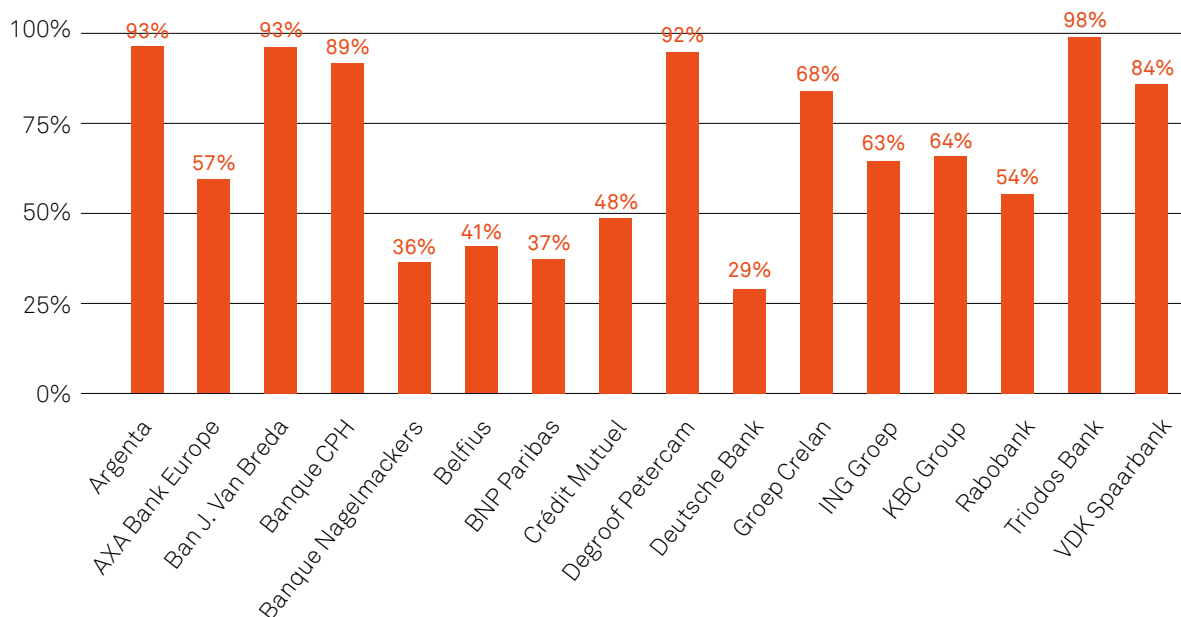
Les banques de taille significative qui ont des activités de marché importantes sont généralement moins actives dans le secteur de la banque de détail.

Notons également que plusieurs banques de taille moins significative incluses dans l'échantillon présentent la spécificité suivante : le niveau de leurs prêts à la clientèle (en proportion du total de l'actif) est nettement inférieur à celui de leurs dépôts clientèle (en proportion du total du passif), sans pour autant que ces dernières présentent des activités de marché substantielles. Comment expliquer ce constat ? En fait, ces banques disposant de liquidités excédentaires - telles qu'Argenta, CPH, Triodos, et VDK - détiennent dans la plupart des cas des portefeuilles de titres à revenu fixe très substantiels.

Graphique 7. Prêts à la clientèle en proportion du total de l'actif (2015)



Graphique 8. Dépôts clientèle en proportion du total du passif (2015)



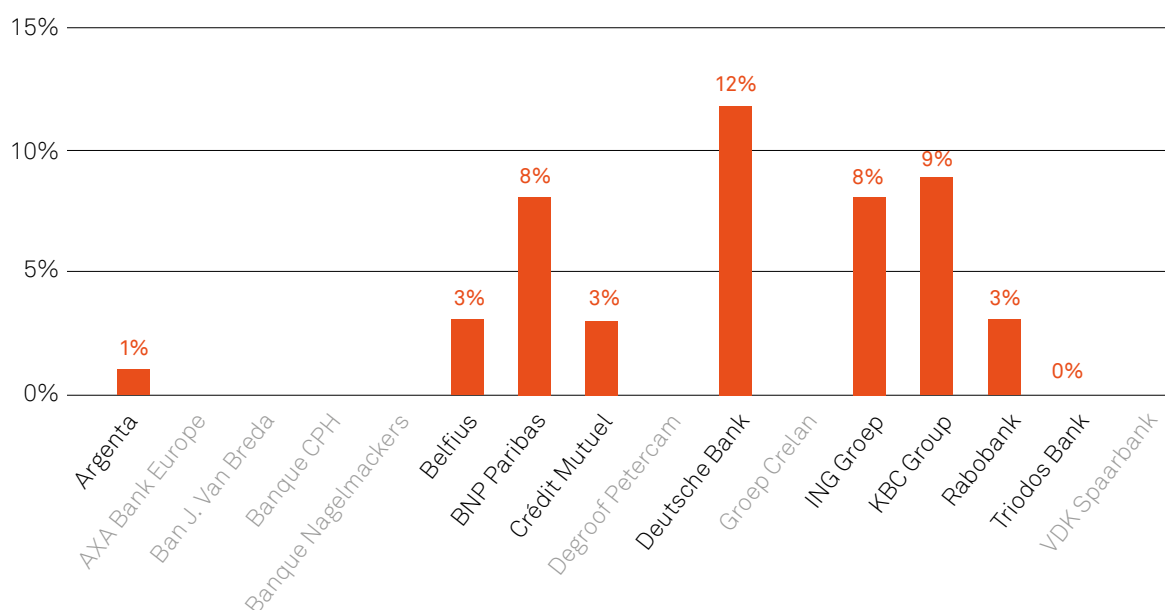
6. Chiffre d'affaires réalisé dans les paradis fiscaux

Le chiffre d'affaires réalisé dans les paradis fiscaux est un nouvel indicateur pouvant indiquer la facilitation de fraude et/ou d'évasion fiscale. Cet instrument de mesure a pu être développé grâce à l'obligation de reporting pays-par-pays qui a été introduite dans la législation européenne à la suite de la crise financière de 2008.

Les données présentées dans le graphique 10 montrent la part de revenus perçus par les banques dans des juridictions identifiées comme étant des paradis fiscaux².

À ce sujet, les informations complémentaires suivantes peuvent être données : Argenta a réalisé près de 1,2% de ses revenus au Luxembourg ; Belfius a obtenu près de 3,3% de ses revenus au Luxembourg et en Irlande ; BNP Paribas a enregistré des revenus dans 9 paradis fiscaux, dont la majeure partie a été réalisée au Luxembourg, en Suisse, à Hong Kong et à Singapour ; Crédit Mutuel a généré des revenus au Luxembourg, à Singapour, et en Suisse ; Deutsche Bank a développé des activités dans 11 paradis fiscaux, la majeure partie des revenus dégagés ayant été réalisés au Luxembourg, à Hong Kong, et en Suisse ; ING Groep a réalisé 6,1% de ses revenus dans six paradis fiscaux, dont la majeure partie au Luxembourg et à Singapour ; KBC a enregistré des revenus dans six paradis fiscaux, dont la majeure partie en Irlande et, dans une moindre mesure, au Luxembourg ; Rabobank a généré 3,5% de ses revenus dans six paradis fiscaux, dont l'essentiel en Irlande, à Curaçao et à Singapour.

Graphique 9. Chiffre d'affaires réalisé dans les paradis fiscaux - en proportion du chiffre d'affaires total (2015)



Note : Lorsqu'aucun pourcentage n'est précisé au-dessus du nom de la banque, cela signifie que l'information requise pour calculer le ratio n'apparaît pas dans le rapport annuel ou financier.

² Les 18 juridictions considérées comme « paradis fiscaux » comprennent les 15 juridictions identifiées par Oxfam (2016) comme les plus importants paradis fiscaux du monde (i.e. Bermudes, Îles Caïmans, Pays-Bas, Suisse, Singapour, Irlande, Luxembourg, Curaçao, Hong Kong, Chypre, Bahamas, Jersey, Barbade, Maurice, et les Îles Vierges britanniques) ainsi que trois paradis fiscaux supplémentaires (Île de Man, Malte et Guernesey).

Bien que les Pays-Bas soient clairement identifiés par Oxfam (2016) comme un paradis fiscal majeur, nous avons fait le choix d'exclure ce pays de notre analyse pour la raison suivante : outre le fait que plusieurs banques actives en Belgique aient leur société mère établie aux Pays-Bas (ING Groep, Rabobank, Triodos), de nombreuses banques belges y possèdent de nombreuses filiales en raison des liens commerciaux historiques existants entre la Belgique et les Pays-Bas.

7. Rémunération des cadres de direction

Suite à la crise financière de 2008, la rémunération des cadres dirigeants a fait l'objet d'intenses débats. Cela a débouché notamment au niveau européen sur l'adoption d'une mesure législative limitant la part variable de la rémunération à un maximum de 200% du salaire fixe moyennant l'approbation préalable des actionnaires.

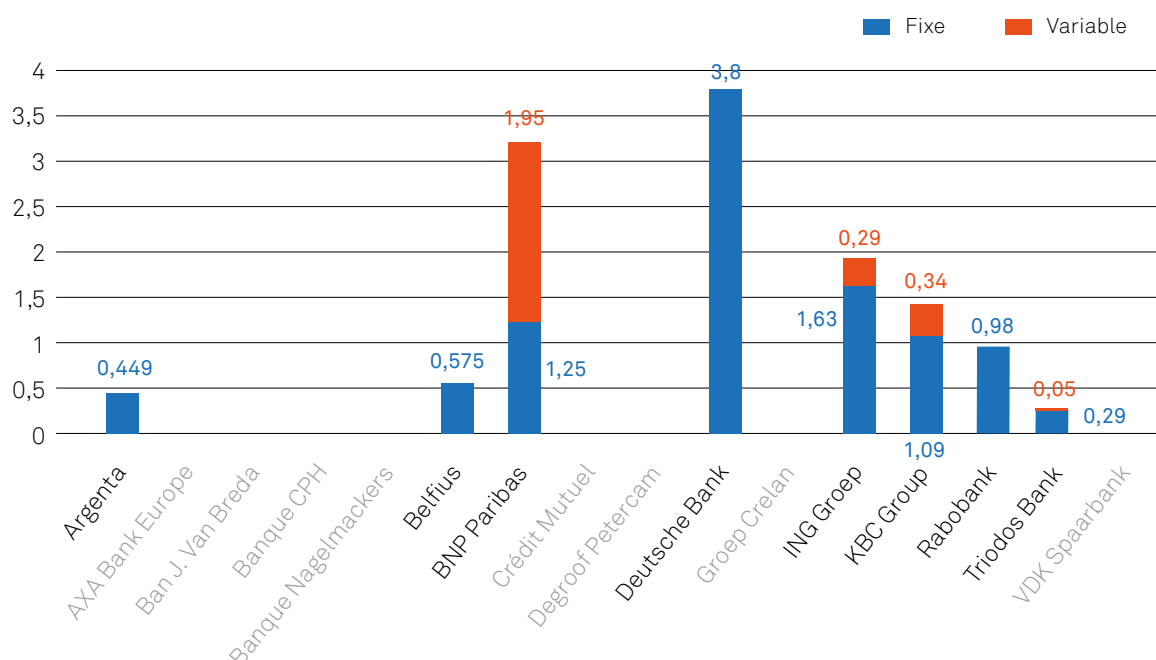
Notons par exemple que BNP a accordé en 2015 à son CEO un bonus de 156%, un montant qui s'approche de la limite maximale. Les deux CEO de la Deutsche Bank ont, quant à eux, perçu chacun la rémunération fixe la plus élevée en 2015 (soit 3,8 millions d'euros), mais n'ont pas bénéficié par contre d'un bonus. Il faut dire que, pour l'année 2015, la banque systémique allemande a enregistré une perte avant impôts de 6 milliards d'euros...

Les deux plus grandes banques belges - à savoir Belfius et KBC - ont respectivement payé aucun et 31% de bonus en 2015.

Dans certains pays, des règles plus strictes ont été appliquées à la part variable de la rémunération. Aux Pays-Bas, par exemple, le bonus est limité à 20% du salaire fixe. Même si les règles sont seulement applicables aux CEO néerlandais à partir de 2016, aucun d'entre eux n'a reçu en 2015 un bonus supérieur à 18% de son salaire fixe. Rabobank a même décidé de n'accorder aucune rémunération variable à ses cadres dirigeants. Tandis que le CEO de Triodos a dû se contenter d'un bonus similaire à celui des autres employés.

Les informations relatives à la rémunération des cadres dirigeants n'ont pu être comparées que pour sept des seize banques incluses dans l'échantillon analysé. Pour les autres banques, les informations requises étaient soit incomplètes, soit fournies uniquement pour l'ensemble du conseil d'administration, soit non disponibles.

Graphique 11. Rémunération annuelle du directeur général (PDG) en millions d'euros - 2015



Note : les parts fixe et variable de la rémunération n'incluent pas d'autres bénéfices tels que les réserves pour les pensions de retraite. Lorsqu'aucun montant n'est précisé au-dessus du nom de la banque, cela signifie que l'information requise pour calculer le ratio n'apparaît pas dans le rapport annuel ou financier.

Annexe 1. Pondération de risque moyenne

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres sont calculées en fonction des pondérations de risque attachées aux expositions de la banque.

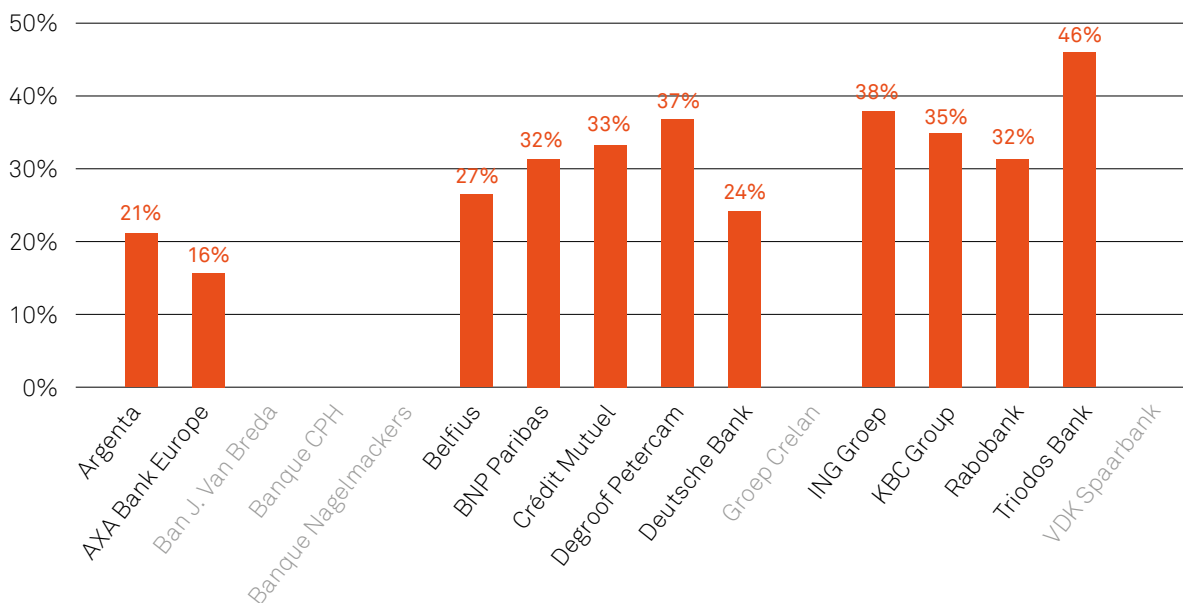
Les pondérations de risque peuvent être déterminées soit via l'application de la méthode standard ou de modèles internes. Cela conduit à des différences substantielles entre les banques en ce qui concerne la pondération de risque moyenne (i.e. total des actifs pondérés par le risque sur total de l'actif).

Les pondérations de risque des banques ayant les ratios de levier les plus élevés sont parmi les plus basses. Ainsi, Axa Bank Europe et Deutsche Bank présentent une pondération de risque moyenne respectivement de 16% et de 24%. Argenta présente aussi une pondération de risque moyenne assez basse.

À l'inverse, Triodos Bank présente un ratio de levier très bas, mais une pondération de risque moyenne élevée.

Comment expliquer ces différences ? Les banques qui présentent des pondérations de risque peu élevées utilisent généralement des modèles internes de risque (ou une combinaison de l'approche standard et des modèles internes) pour calculer leurs exigences réglementaires en matière de fonds propres. Or, l'expérience récente a démontré que ces modèles internes ont tendance à faire baisser les pondérations de risque. Il est difficile néanmoins d'évaluer dans quelle mesure ce constat est également valable dans le cas des banques actives en Belgique. Enfin, comme c'est le cas pour les données liées au ratio de levier, celles qui concernent les pondérations de risque n'ont pu être calculées pour la plupart des banques les moins significatives (en raison d'un manque d'informations à ce sujet).

Graphique 12 Actifs pondérés en fonction des risques en proportion du total de l'actif (2015).



Note : Lorsqu'aucun pourcentage n'est précisé au-dessus du nom de la banque, cela signifie que l'information requise pour calculer le ratio n'apparaît pas dans le rapport annuel ou financier.

Annexe 2. Tableaux récapitulatifs

Ma banque...	Finance l'économie réelle	Ne spécule pas	Est peu endettée	A une base de financement stable	N'aime pas les paradis fiscaux	Ne minimise probablement pas son exposition réelle aux risques
Triodos Bank						
Bank J. Van Breda					-	-
Crelan Groep					-	-
Banque CPH		-			-	-
VDK					-	-
Rabobank						
Nagelmackers					-	-
Crédit Mutuel						
Argenta						
ING Groep						
KBC Group						
Belfius						
Degroof Petercam					*	
Axa Bank Europe					-	
BNP Paribas						
Deutsche Bank						

* Nous n'avons pas pu obtenir de données concernant le chiffre d'affaires réalisé par la banque Degroof Petercam dans les Paradis fiscaux. Par contre, il ressort de son rapport annuel 2015 que cette dernière possède douze filiales au Luxembourg, deux en Suisse et une à Hong Kong : soit trois juridictions identifiées par Oxfam (2016) comme parmi les plus importants paradis fiscaux du monde.

	Prêts à la clientèle/ Total de l'actif	Actifs financiers/ Total de l'actif*	Total de l'actif/ Total fonds propres	Dépôt des clients/ Total de l'actif	Chiffre d'affaires dans paradis fiscaux	Pondération de risque moyenne
Triodos Bank	64%	0%	9,3%	98%	0%	46%
Bank J. Van Breda	83%	0%	10,5%	93%	-	-
Crelan Groep	68%	0%	5%	82%	-	-
Banque CPH	56%	-	6,8%	89%	-	-
VDK	41%	0%	7,4%	84%	-	-
Rabobank	68%	7%	5,9%	54%	3%	32%
Nagelmackers	71%	0%	5,3%	36%	-	-
Crédit Mutuel	52%	7%	5,7%	48%	3%	33%
Argenta	62%	4%	4,6%	93%	1%	21%
ING Groep	64%	16%	5,6%	63%	8%	38%
KBC Group	51%	11%	5,9%	64%	9%	35%
Belfius	49%	15%	4,8%	41%	3%	27%
Degroef Petercam	21%	12%	6,8%	92%	**	37%
Axa Bank Europe	60%	5%	3,8%	57%	-	16%
BNP Paribas	34%	34%	4,4%	37%	8%	32%
Deutsche Bank	23%	50%	3,6%	29%	12%	24%

* Par "Actifs financiers détenus à des fins de transaction", nous entendons ici les actifs acquis principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme.

** Nous n'avons pas pu obtenir de données concernant le chiffre d'affaires réalisé par la banque Degroef Petercam dans les Paradis fiscaux. Par contre, il ressort de son rapport annuel 2015 que cette dernière possède douze filiales au Luxembourg, deux en Suisse et une à Hong Kong : soit trois juridictions identifiées par Oxfam (2016) comme parmi les plus importants paradis fiscaux du monde.